

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 - fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Paris, le 22 mai 2023

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : enquête sur les absences des élèves à l'occasion de la fête de l'Aïd-El-Fitr

Monsieur le Ministre,

Nous avons été alerté-es par nos syndicats de l'existence d'une enquête sur le taux d'absence des élèves le 21 avril le jour de la fête de l'Aïd-El-Fitr dans des écoles et établissements scolaires majoritairement classés en éducation prioritaire. Cette information a ensuite été diffusée dans la presse.

Dans l'académie de Toulouse, la consigne émane des Correspondants Police Sécurité École Toulouse-Rive Gauche, suite à une « demande des services des renseignements » de faire remonter « le pourcentage d'absentéisme [...] lors de la fête de l'Aïd ». Dans l'académie de Montpellier, le directeur de cabinet de la DSDEN du 34 a envoyé un mail sur « l'absentéisme » des élèves durant le ramadan et en particulier le 21 avril.

Nous sollicitons des informations de votre part afin de connaître l'origine de cette demande ainsi que le processus qui l'a conduite à être transmise y compris par voie hiérarchique.

Nous condamnons fermement de telles méthodes et nous vous demandons d'en faire de même : les personnels de l'Éducation nationale sont profondément attachés au principe de laïcité, ils ont été heurtés par cette demande qui jette une suspicion inacceptable sur l'ensemble des familles musulmanes fêtant l'Aïd-El-Fitr. Ils attendent une réponse ferme et claire de la part de l'Éducation nationale pour condamner cette enquête.

Au-delà des responsabilités du ministère de l'Intérieur, il est indispensable que ministère de l'Éducation nationale énonce clairement que cette demande des renseignements et relayée par les services déconcentrés de l'Éducation nationale est une entrave à l'article 8 de loi du 6 juillet 1978 qui interdit "de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses".

Nous vous demandons ainsi de rappeler :

- que les élèves sont autorisé-es à s'absenter le jour de l'Aïd comme c'est clairement précisé dans la Circulaire du 18/05/2004 : "*Des autorisations d'absence doivent pouvoir être*

accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction publiée au B.O ;

- qu'une journée d'absence autorisée par cette circulaire ne saurait être considérée comme de "l'absentéisme" dans les écoles et les établissements scolaires ;
- que la liberté de conscience est une liberté fondamentale accordée à toutes les citoyen·nes et qu'il ne saurait y avoir de la part de l'Éducation nationale de fichage ethnique ou en lien avec une appartenance religieuse ou supposée.

Cette enquête est contraire à l'article 1er de la constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances."

Nous dénonçons cette enquête qui constitue une dérive grave, une stigmatisation des élèves musulman·es issu·es des quartiers populaires et une atteinte à leur liberté de conscience.

L'école doit être un rempart contre les discriminations, un rempart contre l'islamophobie. Or cette enquête s'inscrit dans un contexte de montée de l'extrême-droite et de recrudescence des actes islamophobes et racistes y compris contre l'école.

Nous sommes attaché·es à la laïcité qui implique une neutralité totale de l'État et de ses institutions en matière religieuse. Toutes les familles devraient avoir accès au service public d'éducation sans avoir à répondre de leurs croyances religieuses.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, en notre attachement au service public et laïc d'éducation, ainsi qu'au respect des droits des personnels et nous restons disponibles pour échanger avec vous sur le sujet.